

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 16-117

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2016, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 16-117 modifiant le règlement 10-71 prévoyant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du Conseil

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 11^e jour de juillet 2016.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière